



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 3 - 2019

**COMMUNICATIONS**

Nous rappelons aux navigateurs qu'à partir du début de la saison de navigation, les modalités de communication suivantes seront en vigueur aux structures:

**AUX ÉCLUSES**

L'équipe d'écluse initie les communications avec le navire lorsqu'il arrive à la L/A entrante.

**Instructions de positionnement**

**Le navire acquiescera verbalement au moins aux trois instructions de positionnement suivantes (peu importe si les instructions viennent du personnel de l'écluse ou de la radio du système d'auto positionnement):**

- communication initiale (pour position d'amarrage finale);
- instructions de positionnement à 25 m;
- instructions d'amarrage finales (en position).

À l'écluse américaine Snell (écluse n° 5 de la région MLO) les navires descendants de taille maximale qui sont tenus de recourir à un treuil pour arriver à la position finale d'amarrage doivent acquiescer aux communications supplémentaires suivantes :

- le message « 25 m avant la ligne de 15 m »;
- le message « en position à la ligne de 15 m »;
- lorsque le navire s'est placé en position à l'aide du treuil, le message « en position ».

**Instructions amarrage mains libres (AML)**

**Le protocole de communication suivante sera suivi au cours d'un éclusage lorsque l'équipement AML est utilisé:**

- sur la communication initiale, l'éclusier avisera le navire que l'AML sera utilisé
- à la position finale d'amarrage et arrêté, l'éclusier avisera le navire que les unités AML seront attachées et de ne plus utiliser son moteur :
  - o **Une confirmation verbale du navire est requise;**
  - o **Les unités AML seront attachées au navire seulement une fois que la confirmation verbale du navire a été reçue.**



## **The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System** ***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

- l'éclusier avisera le navire lorsque les unités AML sont attachées et l'éclusage débutera
- l'éclusier avisera le navire lorsque l'éclusage est complété et les unités AML seront détachées :
  - **Une confirmation verbale du navire est requise;**
  - **Les unités AML ne seront pas détachées du navire jusqu'au moment où la confirmation verbale du navire a été reçue.**
- Une fois que les unités AML sont détachées, l'éclusier avisera le navire de sortir de l'écluse

### **AUX PONTS (éloignés des écluses)**

Les modalités suivantes sont d'application aux ponts suivants :

- ponts 7A/7B, SLU, VAL dans la section Montréal-lac Ontario;
- ponts 4, 5, 11 et 21 dans la section du canal Welland.

Immédiatement avant d'entamer la séquence d'abaissement ou de fermeture du pont, le responsable du pont lancera un appel à la radio VHF, sur la fréquence normale, au dernier navire à passer sous le pont. P. ex. « NOM DU NAVIRE, LE PONT 21 VA S'ABAISSER. » Le navire peut répondre s'il y a un problème.

Le 19 mars 2019